

## INTERVENTION

**Vous croyez être en présence d'une personne suicidaire? Posez-lui les questions suivantes :**

- Pensez-vous à vous suicider?
- Quand pensez-vous le faire?
- Comment allez-vous vous y prendre?
- Avez-vous accès à une arme à feu?

Demandez aux membres de la famille si des armes à feu sont accessibles à la maison, chez des amis ou chez d'autres parents. Suggérez que, pour la durée de la période de crise, les armes soient retirées ou qu'elles soient remises à la police, s'il s'agit d'armes inutilisées.

**Vous croyez être en présence d'une personne victime de menaces? Posez-lui les questions suivantes:**

- La personne que vous craignez vous a-t-elle déjà blessé ou poussé?
- Vous arrive-t-il de ne pas vous sentir en sécurité à la maison?
- Votre partenaire vous insulte-t-il?
- La personne que vous craignez a-t-elle accès à une arme à feu?

Discutez d'un plan d'urgence à appliquer si la situation se détériore. Informez-vous de la présence d'armes à feu. Suggérez que la personne communautaire avec le Centre des armes à feu Canada pour faire part de ses inquiétudes ou offrez de le faire vous-même. Vous pouvez également suggérer qu'une tierce personne s'occupe de retirer l'arme de la maison.

\* Adapté de Prévention en pratique médicale: *Une arme à feu dans un foyer: un gros risque!* Direction de la santé publique Montréal-Centre

## ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE: RÉDUIRE L'ACCÈS

Étant donné la présence des armes à feu dans un grand nombre de foyers au Québec, il pourrait être utile pour les intervenants de connaître les normes d'entreposage sécuritaire.

- L'arme doit être rendue inopérante (installation d'un verrou ou retrait de la glissière) ou inaccessible (contenant ou pièce verrouillés).
- L'arme doit être entreposée non chargée; les munitions doivent être entreposées à part.

## Stratégie communautaire de prévention du crime et des blessures par armes à feu au Québec

Créé en partenariat avec des organismes communautaires oeuvrant dans le secteur de la santé et sécurité publique, de la violence conjugale et de l'éducation, ce projet vise la prévention du crime, de la violence et de l'intimidation par arme à feu. Une attention particulière est accordée aux groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les jeunes. Le projet a également été élaboré de façon à répondre aux besoins des communautés urbaines et rurales. [www.prevention-violence.ca](http://www.prevention-violence.ca)

**Pour plus d'information:**

**Coalition pour le contrôle des armes**

[cgc\\_montreal@compuserve.com](mailto:cgc_montreal@compuserve.com)

tél.: 514-725-2021

télééc.: 514-725-5926

[www.guncontrol.ca](http://www.guncontrol.ca)

**Sûreté du Québec**

[www.suretequebec.gouv.qc.ca](http://www.suretequebec.gouv.qc.ca)

**Stratégie nationale de prévention du crime**

[www.psepc-sppcc.gc.ca/prg/cp/index-fr.asp](http://www.psepc-sppcc.gc.ca/prg/cp/index-fr.asp)

**Centre des armes à feu Canada**

[www.cfc-cafc.gc.ca](http://www.cfc-cafc.gc.ca)

**Agence de la santé et des services sociaux de  
Montréal**

[www.santepub-mtl.qc.ca](http://www.santepub-mtl.qc.ca)

**Centre de prévention du suicide-02**

[www.cps02.org](http://www.cps02.org)

**Fédération de ressources d'hébergement pour  
femmes violentées et en difficulté du Québec**

[www.fede.qc.ca](http://www.fede.qc.ca)

**Médecins pour la survie mondiale**

[www.pgs.ca](http://www.pgs.ca)

**Si vous êtes préoccupé par la présence d'une arme à feu dans le domicile d'une personne suicidaire ou victime de violence, communiquez avec le Centre des armes à feu Canada au 1-800-731-4000. Dans le cas d'un danger imminent, composez le 911.**

## Un guide pour réduire les blessures et décès par arme à feu

[www.prevention-violence.ca](http://www.prevention-violence.ca)



UN PROJET DE LA COALITION POUR LE CONTRÔLE  
DES ARMES, FINANCÉ EN PARTIE PAR  
LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PRÉVENTION  
DU CRIME DU GOUVERNEMENT DU CANADA.

## INFORMATION

Chaque année, plus de 200 Québécois meurent à la suite de blessures causées par une arme à feu (suicide, homicide, accident).

Il y a 1,3 million d'armes à feu au Québec, réparties dans 21 % des foyers.

La plupart des décès par arme à feu surviennent à domicile et impliquent des armes de chasse acquises légalement.

La simple présence d'une arme à feu dans un foyer multiplie par cinq le risque de suicide et par trois le risque d'homicide.

30% des suicides par arme à feu impliquent une arme qui n'appartient pas à la victime.

Les armes à feu constituent la troisième cause de décès chez les Canadiens âgés de 15 à 24 ans.

Les armes à feu causent la mort de plus d'enfants que le cancer ou même que les noyades, les chutes et les incendies combinés.

Près de la moitié des jeunes de plus de 12 ans assassinés lors d'homicides familiaux sont tués à l'aide d'une arme à feu.

Au Canada, chaque année, on rapporte environ 300 épisodes de violence conjugale impliquant des armes à feu.

30% des femmes assassinées par leur partenaire intime sont tuées à l'aide d'une arme à feu.

**La sensibilisation de la communauté et l'intervention préventive diminuent les risques de blessures et de décès**

## SUICIDE: FACTEURS DE RISQUE

### Prédispositions individuelles

- Lacunes dans la capacité de résolution de problèmes
- Tentatives antérieures de suicide
- Emprisonnement, possibilités d'emprisonnement
- Problèmes psychiatriques
- Anxiété, faible estime de soi
- Problèmes de toxicomanie
- Difficultés reliées à l'orientation sexuelle

### Milieu social et événements circonstanciels

- Absence de réseau social
- Séparation ou perte d'un conjoint (isolement)
- Situation financière difficile
- **Accès à des armes à feu**
- Problèmes de consommation d'alcool ou de drogues
- Maladie grave; événement humiliant, fin de relation

\*Adapté de *S'entraider pour la vie* – Stratégie québécoise d'action face au suicide. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

## SUICIDE: SIGNES PRÉCURSEURS

### Messages directs et indirects

- « Je veux en finir »; « Je vais me tuer »
- « Vous seriez tellement mieux sans moi »
- « Je suis inutile »; « J'ai tout raté dans ma vie »
- « Je serais bien mieux mort »
- « La vie ne vaut pas la peine d'être vécue »

### Attitudes et comportements

- Isolement, retrait
- Irritabilité, sautes d'humeur
- Mise en ordre des affaires personnelles
- Ennui, indécision, perte du plaisir
- Intérêt marqué pour les armes, les médicaments
- Don d'objets personnels
- Consommation inhabituelle d'alcool ou de drogues
- Hyperactivité ou manque d'énergie
- Rédaction de son testament, de lettre d'adieu
- Troubles du sommeil ou de l'appétit
- Perte d'estime de soi
- Négligence dans l'apparence et dans l'hygiène
- Tristesse, découragement, agressivité

\*Adapté de *S'entraider pour la vie* – Stratégie québécoise d'action face au suicide. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

## VIOLENCE CONJUGALE: FACTEURS DE RISQUE

### Facteurs liés à la femme

- Être âgée de 18 à 24 ans ou de 65 ans ou plus
- Être handicapée
- Être enceinte
- Être autochtone
- Avoir été victimisée durant l'enfance ou témoin d'actes violents perpétrés contre sa mère
- Menacer de quitter ou quitter son partenaire

### Facteurs liés à la personne violente

- Être jeune, sans emploi, avoir un niveau de scolarité peu élevé, consommer beaucoup d'alcool
- Avoir été témoin d'actes violents perpétrés contre sa mère

\*Adapté de *La violence faite aux femmes*. Centre national d'information sur la violence faite aux femmes.

## VIOLENCE CONJUGALE: QUELQUES SIGNES

### Indices comportementaux

- Attitude contrôlante du partenaire; il répond aux questions à la place de la patiente

### Signes et symptômes psychologiques

- Troubles du sommeil et de l'appétit
- Instabilité affective
- Anxiété, palpitations
- Comportement suicidaire
- Fuite, honte

\*Adapté de *Aide à la pratique - Information aux médecins*. Direction de la santé publique de Montréal.

**N'oubliez pas que la présence d'une arme à feu augmente les risques qu'une agression devienne un homicide et fasse plusieurs victimes. Dans le cas de foyers où sévit la violence conjugale, le risque d'homicide est 20 fois plus grand s'il y a présence d'une arme à feu.**